

23 février 2014

À l'attention de la Régie de l'Énergie.  
[greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

**Objet :** à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

*Atteinte à la démocratie*

À l'égard de ce projet des compteurs d'Hydro-Québec, de nombreux conseils de ville ont voté des résolutions en vue d'un moratoire sur leur territoire et en guise de soutien à la demande de gratuité de l'option de retrait demandée par l'Assemblée Nationale. Hydro-Québec fait un affront à la démocratie municipale en installant malgré tout des compteurs émetteurs de fréquences sur leurs territoires. Cela m'insulte. À cet égard, j'ai été témoin de grandes colères chez des citoyens choisissant désormais, comme seule solution pour se faire respecter, de barricader leur compteur mécanique. Seulement à titre d'exemple, les médias ont rapporté des cas d' affront à la démocratie à Dorval ainsi qu'à L'Assomption. J'ai moi-même dû barricader mon compteur mécanique puisqu'on installe ces compteurs sans prévenir les citoyens dans ma région. Mes amis ont fait de même. Hydro-Québec semble utiliser la tactique du « Faux choix » comme on fait avec les enfants. Pour qu'on respecte ma liberté, j'ai opté pour un troisième choix, garder mon compteur mécanique.

*Gratuité de l'option de retrait*

Malgré un vote **UNANIME** à l'Assemblée Nationale en vue d'annuler les frais associés au droit de retrait, Hydro-Québec les maintient. J'ai ouïe dire que la société ne songe qu'à les réduire. Absurdité. Je crois que nous devrions respecter la démocratie en écoutant nos élus, en associant la gratuité à l'option de retrait.

Je crois que la gratuité est requise pour tous ceux qui désirent un compteur sans émissions. Une demande de retrait devrait impliquer le changement automatique des compteurs voisins ainsi que le retrait des routers des secteurs visés. Dans sa version actuelle, l'option de retrait est injuste, voire inapplicable compte tenu de voisins qui ne la choisissent pas, ou lorsque des compteurs des autres logements se trouvent dans notre propre appartement. L'option de retrait doit soustraire les rayonnements émis par les compteurs voisins et les routers du secteur résidentiel visé. De plus, il faut tenir compte de l'incapacité de payer des personnes à faibles revenus, malades et démunies. Nous devons également tenir compte des électrosensibles qui n'ont pas à être pénalisés. J'ajoute que des frais de relevé sont déjà perçus via les frais de base déjà facturés. Des frais supplémentaires sont illogiques et génèrent des injustices.

*Refus de laisser entrer l'installateur*

Je vous informe que j'ai deux amis à Montréal qui refusent de laisser entrer l'installateur dans leur appartement. C'est de la résistance passive. Aucune démarche de refus officielle n'est entreprise par ces personnes qui refusent les compteurs en n'ouvrant pas leur porte aux installateurs et en raccrochant le téléphone quand on les rappelle à ce sujet.

23 février 2014

*Un compteur dont je me passerais bien*

Je tiens fortement à garder mon compteur mécanique puisque cette technologie fonctionne bien, a fait ses preuves, dure plus longtemps que les nouveaux compteurs qu'on nous impose et n'émet aucune onde. Grâce à ce compteur, mes données personnelles de consommation demeurent privées. Je déplore également qu'on procède à l'installation des nouveaux compteurs émetteurs de hautes-fréquences sans que la communauté scientifique (non-subventionnée par l'industrie des télécommunications) soumette la preuve irréfutable de leur innocuité sur la santé humaine.

Je vous prie, chers représentants de la Régie de l'énergie, de m'aider à croire que vous êtes réellement à l'écoute de la population et que vous la représentez vraiment.

Jean-Gabriel Suzeau  
555, rue Papineau,  
Joliette, (Qc) J6E 2L3